

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, maire.

PRESENTS : Mmes et MM. GRIGNOLA-BERNARD Virginie, GAYDON Alain, COURTOIS Laure, ROUX Pascale, JEANSON Sébastien, PERDRIX Christophe, GRAND Thierry, DESBLEDS Bastien, PODGORSKI Hervé, MICHELARD Pierre, GUERIN Ségolène, Régine LOSSEROY, SUBTIL Julie.

EXCUSEE : Mme TISSOT Catherine.

Date de la convocation : 8 novembre 2016 - Nombre de membres : en exercice : 14 ; présents : 13 ; votants : 13.

Mme Ségolène GUERIN est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016.

Le conseil municipal réuni en session ordinaire traite les sujets suivants :

FINANCES

Bilan financier des programmes en cours

Afin de disposer d'une visibilité en prévision du vote du budget, il est donné lecture des programmes budgétaires en cours.

Demande de remboursement des taxes d'ordures ménagères aux locataires

Le conseil fixe le montant des remboursements des taxes d'ordures ménagères aux locataires.

Emplacement réservé

Le PLU prévoit une réserve de terrains à l'ouest du bâtiment jouxtant la salle multisports, soit un emplacement de 800 à 1 000 m². La propriétaire (Mme Bochart) a donné son accord de principe pour céder la surface nécessaire de son terrain, il reste à établir une proposition de tarif. La négociation démarrera une fois que les architectes auront avancé leur travail. La réflexion globale concernant cet aménagement se poursuit dans le cadre de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

Salle des fêtes

Le conseil donne son accord de principe pour la location de la salle pour la journée des Glorieuses de Bresse à destination des commerçants de bouche de la commune, par rotation en cas de demandes multiples. Pour 2016, la location est consentie à la Grignotte pour un montant de 324 euros.

TRAVAUX ET BATIMENTS

Eglise – suivi du chantier

La commune a demandé de refaire la peinture au niveau de la voûte mais ce travail n'a pas encore été effectué. Une fois cette intervention terminée, l'église sera de nouveau disponible.

Travaux dans le CPINI

Le conseil valide la pose d'un parquet stratifié dans la salle de réunion du CPINI.

Devis serrurerie

Le conseil valide le devis de l'entreprise Dubois pour les serrures du groupe scolaire.

Réunion commissions appel d'offres et bâtiments

Concernant l'aménagement du bâtiment à côté de la salle multisports, la forclusion de l'appel d'offres est prévue pour le samedi 26 novembre. La commission appel d'offres se réunira pour l'ouverture des plis le mardi 29 novembre à 18h30. La commission bâtiments se réunira le mardi 6 décembre à 20h. La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 13 décembre à 18h30.

VOIRIE- RESEAUX

Réserves incendie

Les propriétaires ont validé les montants proposés par la commune pour le rachat de l'emprise nécessaire des réserves incendie, les actes notariés peuvent être rédigés :

- 122 € pour Storengy à la Vieille Ronge
- 236 € pour Michel BREVET à Guignebois

Les réserves situées chez M. et Mme Jorat et aux Bois Gelés ont été curées.

Pont des Poiriers

Le conseil valide la seconde proposition de l'entreprise Merini concernant la réfection du Pont des Poiriers au niveau du Bief de la Spire. Afin de sécuriser la circulation, une longrine serait mise en place. La réalisation de cette proposition est conditionnée au dépôt et à l'acceptation d'un dossier loi sur l'eau. Le montant du devis s'élève à 16 396 €.

Assainissement

Le conseil valide le devis de 10 200 € TTC fourni par l'entreprise MERLIN concernant la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement. Ces travaux comprendront un chemisage (installation d'un tuyau plus fin plaqué contre les parois) ou un gainage (reprise des canalisations selon les endroits). Puis un passage des caméras aura lieu avant l'hydrocurage.

Déversoir d'orage

Suite à des dépassements par temps secs anormaux au niveau de l'entrée de la STEP, une étude a été réalisée. Elle a mis en évidence un dysfonctionnement au niveau du dégrilleur : l'écoulement était bouché. Il n'est donc pas nécessaire d'installer un déversoir d'orage.

Néanmoins, il est nécessaire d'effectuer la mise en conformité nécessaire des eaux gravitaires arrivant à la STEP. Le porter à connaissance sera transmis à la laiterie coopérative et la commune prendra attache avec l'Agence de l'eau, les services de l'Etat et M. d'Hurlaborde du cabinet EPTEAU

Réseau d'eaux pluviales MOLLARD

M. Rémi DAGALLIER projette de construire une maison située au Mollard. Celle-ci sera construite en partie sur une canalisation d'eaux usées municipale. En accord avec les propriétaires, la canalisation restera en l'état. Le conseil valide cette proposition et s'engage à réétudier le sujet dès lors que la zone 2 AU sera devenue constructible.

Demande de mise en place de passages piétons

Afin d'améliorer la sécurisation, deux demandes ont été déposées :

- Guignebois et Village d'en Haut : la décision revient au Conseil Départemental où la demande sera déposée.
- En face des propriétaires Deveyle et Bochart : située en agglomération, le conseil municipal donne son accord.

Demande de rabaissement de bordure au lotissement des Cerisiers

Afin de faciliter les manœuvres lors des entrées et sorties de voitures d'une des propriétés du lotissement, le conseil a étudié la faisabilité d'arrondir la bordure. Devant les difficultés techniques présentées par cette solution, le conseil décide d'étudier la possibilité de rabaisser la bordure.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Elagage rue des Cerisiers

L'élagage de deux chênes secs sera réalisé rue des Cerisiers par l'entreprise La Main Verte.

Travaux d'accessibilité

Des bandes sur les vitres de la salle des fêtes seront mises en place avant fin novembre, ainsi que des panneaux handicapés sur les portes des toilettes publiques. Concernant les panneaux de stationnement, le conseil valide le devis proposé par le service voirie de la communauté de communes pour un montant de 22 € HT pour un petit panneau.

Le conseil valide le lettrage proposé par l'entreprise Beguet concernant la signalétique pour les montants suivants :

- Espace festif : 1284 €
- Cimetière : 994 €
- Complexe sportif : 1 340 €

Petit Bosquet

- GRDF passera entre le 2 janvier et le 28 février pour effectuer la mise en place des canalisations. Celles-ci comprendront la totalité de la traversée Nord/Sud, avec un départ depuis chaque logette. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SBTP.

- Le conseil valide le devis de la SDEL pour l'éclairage du lotissement : 7 507.58 € TTC

Bassin d'écrêtement

Le mercredi 9 novembre, Mme COURTOIS et M. GAYDON ont assisté au bornage du terrain en présence des riverains. Le mercredi 16 novembre aura lieu la première réunion de chantier avec le maître d'œuvre Aiden.

Plan de désherbage

Une présentation du plan de désherbage par M. Delhommeau du cabinet CFPH sera effectuée en présence de Mme COURTOIS et des agents techniques. Puis le plan sera présenté en conseil municipal.

Panneau lumineux

L'entreprise Charvet a transmis un contrat d'entretien et de maintenance pour 1 000 € / an avec une extension de garantie portée à 4 ans. La possibilité de dissocier l'hébergement du logiciel par rapport au reste du contrat sera étudiée.

CLES

Conseil municipal jeunes

La dernière réunion du CMJ a eu lieu le samedi 5 novembre pour préparer la cérémonie du 11 novembre. Une réflexion a eu lieu concernant les projets à mener, puis les plus pertinents ont été sélectionnés. La réflexion se poursuivra lors de la prochaine réunion du samedi 10 décembre.

Réunions inter-associations

La réunion a eu lieu le 24 octobre. Suite à la demande des associations du renouvellement de machines à hot-dogs et de plateaux, la commission a pris attache avec la communauté de communes pour faire le point sur le matériel mis à disposition.

Une réflexion est également en cours concernant la possibilité de fournir des verres réutilisables lors des manifestations. Un groupe de travail sera constitué, composé de la commission CLES et de représentants des associations pour réfléchir sur les modalités pratiques d'utilisation.

Le conseil valide l'installation de produits d'entretien dans la salle de réunion du local dédié aux associations.

Le conseil valide le maintien de la totalité de l'éclairage public lors des nuits de Noël et du Jour de l'An.

Le conseil valide l'acquisition de guirlandes sous réserve des conditions techniques.

Le Téléthon aura lieu au stade de football le vendredi 2 décembre à partir de 19h. L'Amicale d'Etrez assure l'organisation.

Conseil d'école

A la rentrée 112 élèves étaient présents. La répartition selon les différents services est la suivante :

- Aide aux leçons : entre 6 et 8 enfants par séquence
- Cantine : entre 22 et 28 enfants chez les plus jeunes ; 40 à 50 chez les plus âgés
- Garderie : entre 25 et 30 enfants le matin, entre 20 et 25 le soir
- TAP : entre 17 et 18 enfants par groupe.

Un point a été fait sur les alertes incendies et les mises en sécurité.

Le projet d'école est en cours d'élaboration.

Pour cette année, les projets suivants sont prévus :

- Tablo'Vert : partenariat entre les classes et des agriculteurs
- Festival du livre : présentation de livres aux familles et enfants par une association
- Divers spectacles
- Classe découverte dans un centre près d'un lac à St-Front (Haute-Loire) fin mai-début juin. Le conseil donne son accord de principe sous réserve du coût financier.

Banquet communal

La commission banquet s'est déjà réunie à deux reprises. Le conseil municipal jeunes sera accueilli au moment de l'apéritif.

Voeux

Les vœux auront lieu le samedi 7 janvier à 17h30. Le mot d'accueil sera organisé par l'AS Etrez et Temps Dance qui serviront le vin d'honneur.

Calendriers 2017

L'association Espace Copie a transmis un devis pour un montant de 283,25 € TTC. Le conseil donne son accord.

PPRT

La promesse de vente a été signée pour l'acquisition de la troisième propriété.

Les modifications apportées à la convention de groupement de commandes pour la démolition des propriétés acquises ont été validées par le conseil municipal de Marboz. La convention peut désormais être signée.

Concernant les travaux de renforcement, une rencontre organisée par la DREAL aura lieu le lundi 28 novembre à 18h en présence des riverains, des maires d'Etrez et de Marboz, ainsi que du maître d'œuvre.

INTERCOMMUNALITE

Afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en place de la future communauté d'agglomération, une conférence des 76 maires aura lieu le 5 décembre.

Mme GRIGNOLA-BERNARD est désignée par le conseil municipal comme représentante titulaire de la future intercommunalité et M. GAYDON comme suppléant.

La séance est levée à 23h. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 8 décembre à 20h.